

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2025

---

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES  
- (N° 2115)

Non soutenu

N° AS106

## AMENDEMENT

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

-----

### ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 51.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à supprimer l'amende plafond prévue à l'article 8.